

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS PUBLIC

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1324
LOT 4 161 652 DU CADASTRE DU QUÉBEC (3560, RUE LAVAL)**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du mardi 15 mai 2018, à 19h30, à la salle J.-Armand-Drouin de l'hôtel de Ville, 5527, rue Frontenac, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et portant le n° 18-04.

Nature et effets :

Le propriétaire du lot 4 161 652 du cadastre du Québec (Marché R. Goulet inc. – 3560, rue Laval) demande une dérogation mineure afin de construire un restaurant faisant parti d'un projet d'ensemble commercial situé à 6,10 mètres d'un bâtiment existant. Le demandeur désire également créer un nouveau lot à 2,10 mètres d'un bâtiment existant.

Raison :

L'article 4.9 du Règlement de zonage n° 1324 fixe la marge minimale requise entre deux bâtiments à 10 mètres et prévoit, pour un bâtiment d'un ou deux étages, une distance minimale de 4 mètres entre le bâtiment et la limite de terrain.

Identification du site concerné :

Le site concerné est le lot 4 161 652 du cadastre du Québec (Marché R. Goulet inc. – 3560, rue Laval).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et pourra communiquer en tout temps avec le Service d'urbanisme et de géomatique de la municipalité.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 25^e jour du mois d'avril 2018.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière